

COMMUNE DE BOLLEZEELE

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'exercice 2024 a vu la fin des travaux des programmes d'investissement débutés en 2023 : le remplacement de l'épi de faitage de la mairie, la vidéoprotection et la signalétique.

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 993 763.49 €, les recettes à 1 090 988.74 € soit un résultat positif de 97 225.25 €.

Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 11) sont en hausse par rapport à l'année précédente :

2024 : 314 247.69 €

2023 : 282 691.91 €

2022 : 305 445.35 €

Cela s'explique principalement par des factures de fin d'année 2023 non reçues et qui ont été réglées en 2024 (exemple factures combustibles 60621 : 4 218 € payés en 2024 pour 2023, fournitures non stockées 60628 : 3 200 € payés en 2024 pour 2023, entretien et réparation sur réseaux 615232 : 1 982.40 € 2023 payés en 2024).

On peut noter une dépense exceptionnelle de 15 821.66 € à l'article 62876 « remboursements de frais au groupement à fiscalité propre » pour la participation de la commune à la signalétique communale selon la convention avec la CCHF.

Les dépenses d'assurance sont nettement inférieures en 2024 (9812.04 €) par rapport à 2023 (16 127.64 €). Une modification de date d'échéance de contrat a entraîné cet effet (au préalable échéance au 14 juillet – maintenant échéance au 31 décembre : en 2024 règlement sur la période 14 juillet au 31 décembre 2024).

Le chapitre « charges de personnel » est en augmentation de 56 398.80 € par rapport à 2023, soit 505 284.39 € en 2024 et 448 885.59 € en 2023.

L'année 2024 a vu :

- Le départ en retraite d'un agent en juillet 2024 et le recrutement de son remplaçant dès le mois de mars 2024
- Le recrutement d'agents pour le remplacement d'un agent en congés grave maladie, d'un agent en arrêt maladie ordinaire depuis juin 2024 et le remplacement d'un agent en temps partiel thérapeutique suite à un accident de travail.
- La stagiairisation d'un agent technique à temps plein en février 2024.

En parallèle, en recettes l'article 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » estimé à 13 000 € s'élève à 25 773.55 € en 2024.

Les charges de gestion courantes sont quant à elles en augmentation de 4 669.06 € (149 471.02 € en 2024 et 144 801.96 € en 2023) correspondant principalement à l'augmentation de la cotisation au SDIS.

Les charges financières sont nulles car la commune n'a pas d'intérêts d'emprunt.

Recettes

Les produits des services (67 782.50 €) qui correspondent aux recettes de cantine, accueil de loisirs, occupation du domaine public, concessions sont en augmentation (63 254.00 € en 2023) avec une

augmentation des recettes de cantine de 3 289.20 € et 2 138.51 € pour les occupations du domaine public.

Les « impôts et taxes » et la « fiscalité locale » sont en évolution : 723 138.07 € en 2024 contre 715 051.11 € en 2023, soit une augmentation de 8 086.96 € correspondant à :

- La baisse de 17 739.08 € de la taxe additionnelle aux droits de mutation
- L'augmentation de la dotation de solidarité de la CCHF par rapport à 2023
- L'augmentation des impôts directs locaux (504 120.00 € en 2023 contre 524 502.00 € en 2024) sans augmentation des taux d'impositions.

Le conseil municipal avait augmenté les taux d'imposition en 2022 (taux inchangés depuis 2011), et avait décidé de ne pas les changer en 2023 et 2024 :

	2022	2023	2024
Taxes foncières sur les propriétés bâties	36.08 %	36.08 %	36.08 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	50 %	50.00 %	50.00 %
Taxe d'habitation résidences secondaires		16.08 %	16.08 %

Les « dotations et participations » sont à nouveau en baisse (304 662.75 € en 2022, 259 472.45 € en 2023 et 230 371.58 € en 2024). Cela provient principalement de la suppression de la DSR Cible pour la commune :

	2022	2023	2024
	DSR CIBLE €	DSR CIBLE €	DSR CIBLE €
BOLLEZEELE	60 181	30 091	0

Et à la fin des compensations par l'état de la taxe d'habitation (14 239 € en 2022, 5 027 € en 2023 et 0 € en 2024).

Les « revenus des immeubles » sont stables (23406.82 € en 2024) comme les revenus financiers du legs (3 163.74 € en 2024).

En investissement :

Le total des dépenses est de 383 502.14 € et celui des recettes 151 206.64 € soit un déficit d'investissement de 232 295.50 €.

Dépenses

- Immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 380 546.41 € correspondent à :

2111	Terrains nus		
	ACHAT TERRAIN BERQUIN	ME COUVELARD	44 615,65
212	Agencements et aménagements terrains		
	ABATTAGE ET ELAGAGE BOIS	BOUILLON CLEMENT	2 280,00

2131	Constructions bâtiments publics		
	CHAUFFAGE VESTIAIRE SALLE SPORT	MV ENERGIE	1 579,20
	ECLAIRAGE SANITAIRES SALLE SPORT	MV ENERGIE	849,30
	EPI DE FAITAGE	BK CONSTRUCTION	26 748,01
	EPI DE FAITAGE	ACPF	14 520,00
	ROUE DE VOLEE EGLISE	PASCHAL	1 597,33
	GOUTTIERES EGLISE	B RENOV TOITURE	42 425,12
21538	Autres réseaux		
	TRAVAUX RESEAUX ALLEE PEUPLIERS	TE FLANDRE	23 998,33
	LED ECLAIRAGE PUBLIC RUE DEZITTER	RESELEC	2 118,24
	TRAVAUX RESEAUX RUE EGLISE	TE FLANDRE	34 605,40
	TRAVAUX RESEAUX RUE POSTE ET GARE	TE FLANDRE	46 397,74
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		
	EXTINCTEURS	CHUBB FRANCE SILCI	972,40
	EXTINCTEURS	EUROFEU	637,20
2157	Matériel et outillage technique		
	TONDEUSE AUTO PORTEE	AGRO SERVICE	32 976,00
	TONDEUSE AUTO TRACTEE	LEMAIRE BRICO 5	1 199,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		
	MEULEUSE ANGULAIRE	DEHONDT SARL	219,13
	VIDEO PROTECTION	REPI	36 248,40
	PANNEAU AFFICHAGE LUMINEUX	LUMIPLAN	20 988,00
	PANNEAU AFFICHAGE LUMINEUX RACCORD	RESELEC	7 652,88
2182	Matériel de transport		
	VEHICULE ELECTRIQUE	KEOS	33 590,45
2183	Matériel informatique		
	INSTALLATION LOGICIEL	BERGER LEVRAULT	924,00
	MISE A NIVEAU SECURITE LOGICIELS	PRODILOG	630,00
2188	Autres immobilisations corporelles		
	ASPIRATEURS	ORAPI	782,64
	ARMOIRE FROID POSITIF	HENRI JULIEN	1 392,00
	LAVE LINGE	DECROOCQ GITEM	599,99
TOTAL			380 546,41

- Remboursement de l'emprunt CAF : 2 955.73 €.

La commune a bénéficié d'un prêt de 14 778.67 € de la CAF pour la construction de la maison d'accueil et de musique - remboursement en 5 annuités de 2024 à 2028.

Recettes

Les subventions d'investissement s'élèvent à 30 831.04 € et sont détaillées ci-dessous :

1321	Etat & établ.nationaux	
	SUBVENTION DETR EPI DE FAITAGE MAIRIE	15 603,04
1323	Départements	
	ADVB VIDEOPROTECTION	11 327,00
	ADVB 2023 SOLDE EPI DE FAITAGE	3 901,00
TOTAL		30 831,04

Outre les subventions, les autres recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA : 3 751.84 €
- La taxe d'aménagement : 15 568.98 € en forte augmentation par rapport à 2023. Le taux communal était de 1 %. Au 1^{er} janvier 2024, le taux est intercommunal, il est de 5 % avec 4 % pour les communes et 1 % pour l'intercommunalité.
- L'excédent de fonctionnement : 76 294.39 €.

On retrouve également en opérations d'ordres les amortissements pour 24 760.39 € (la même somme est inscrite en dépenses de fonctionnement).

Le maire, Pierre MARLE

